

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

ARRETE DU MAIRE N°2024/080

Objet : Fermeture temporaire du stade Bernard Gambier

Le Maire de la commune de Méry-sur-Oise,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2221-12 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire,

Considérant que les conditions météorologiques de ces derniers jours, et notamment les épisodes de neige et de gel, rendent la pratique du sport impossible sur le terrain en herbe du stade Bernard Gambier,

ARRETE

Article 1 : La fermeture du stade Bernard Gambier à compter du vendredi 22 novembre, 12h au dimanche 24 novembre 2024, 23h59.

Article 2 : Copie de la présente décision sera adressée :

- Monsieur le Préfet du Val d'Oise
- Madame la directrice des services techniques
- Madame la Directrice du pôle jeunesse, sport, culture et vie associative
- Monsieur le Président du Football Club Méry Mériel

Le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale.

Fait à Méry-sur-Oise, le 22 novembre 2024

Le Maire,



Pierre-Edouard EON
Vice-président du Conseil départemental
du Val d'Oise